

[Carte européenne du handicap : la commission européenne se penche \(enfin\) sur la question](#) [1]

La commission européenne va voter pour faire valoir une nouvelle carte européenne du handicap. Elle doit permettre d'harmoniser le statut des personnes en situation de handicap dans les pays de l'union européenne. Ainsi, les voyageurs handicapés auront les mêmes droits et les mêmes tarifs préférentiels que les personnes vivant dans le pays. Que ce soit des avantages pour les musées ou les centres sportifs, les personnes en situation de handicap auront le droit à tout : « accès gratuits, prioritaires, tarifs réduits, assistance personnelles », précise la commission européenne. Cette carte doit aussi être sécurisée, notamment pour empêcher des fraudes ou de la falsification et doit remplacer celles utilisées nationalement par les pays membres de l'Union Européenne.

Dans la continuité de cette mesure, la carte européenne de stationnement pour les personnes en situation de handicap sera aussi améliorée. En effet, l'UE prends note des incertitudes des utilisateurs quant à leur droits de stationnement. La proposition veut ainsi mettre en place « un modèle de carte contraignant et normalisé doté de dispositifs de sécurité pour lutter contre la fraude et la falsification » qui « remplacera les cartes de stationnement nationales pour personnes handicapées et sera reconnu dans toute l'UE ». Ces nouvelles directives doivent encore être soumises au vote au vote du Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne dans le cadre de la stratégie de l'UE relative aux droits des personnes handicapées 2021-2030.

[En savoir plus \(ec.europa.eu\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/carte-europ%C3%A9enne-du-handicap-la-commission-europ%C3%A9enne-se-penche-enfin-sur-la-question>

[2] https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_4331